

Châtenay-Malabry, le 25/01/2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un impact socio-économique bénéfique pour les territoires d'implantation de l'Andra

Par la présence de ses centres dans l'Aube et en Meuse/Haute-Marne, l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra), contribue au dynamisme des territoires. Au-delà de leurs activités directes, les centres de l'Andra créent des retombées économiques et sociales indirectes grâce à la création d'emplois et de richesse à l'échelle intercommunale, départementale et nationale. Pour évaluer son impact sur l'économie locale, l'Agence a fait réaliser auprès du cabinet Deloitte, une étude d'impact économique et sociale en 2023 (à partir des données de 2022).

Les installations de l'Andra dans le Grand Est :

Les centres industriels de l'Andra dans l'Aube



- **Centre de Stockage de l'Aube (CSA)** : stockage des déchets de faible et moyenne activité principalement à vie courte
- **Centre industriel de regroupement, tri, traitement, entreposage et stockage (Cires)** : stockage des déchets de très faible activité, regroupement et entreposage de déchets issus d'activités non électronucléaires

Le Centre de Meuse/Haute-Marne de l'Andra



- **Laboratoire souterrain** : réalisation d'expérimentations scientifiques et technologiques dans le but de concevoir et préparer le stockage géologique profond Cigéo
- **Espace technologique** : dédié à l'information du public et à la présentation de démonstrateurs technologiques
- **Écothèque** : bâtiment de conservation d'échantillons environnementaux

À l'échelle nationale, les activités de l'Andra dans le Grand Est ont soutenu 4187 emplois, dont 14% d'emplois directs. Elles sont également à l'origine de la création de **382 millions d'euros de richesses dans l'économie française** dont environ 16 % de valeur ajoutée directe, c'est-à-dire les dépenses liées aux activités des centres de l'Andra dans le Grand Est (salaires, investissements, achats...).

À l'échelle des trois communautés de communes d'implantation des centres de l'Andra dans le Grand Est, les emplois soutenus par les activités de l'Agence y représentent **12% de l'emploi total**. Ces activités ont généré un total de 106 millions d'euros de valeur ajoutée et contribué ainsi à **6 % de la valeur ajoutée totale créée dans les trois communautés de communes**.

1/3

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

@Andra_France _ www.andra.fr _ <https://www.youtube.com/user/andrafr>

Contact presse : Audrey Guillemenet, Responsable des relations presse, audrey.guillemenet@andra.fr 07 86 52 51 41

COMCPADIC240001

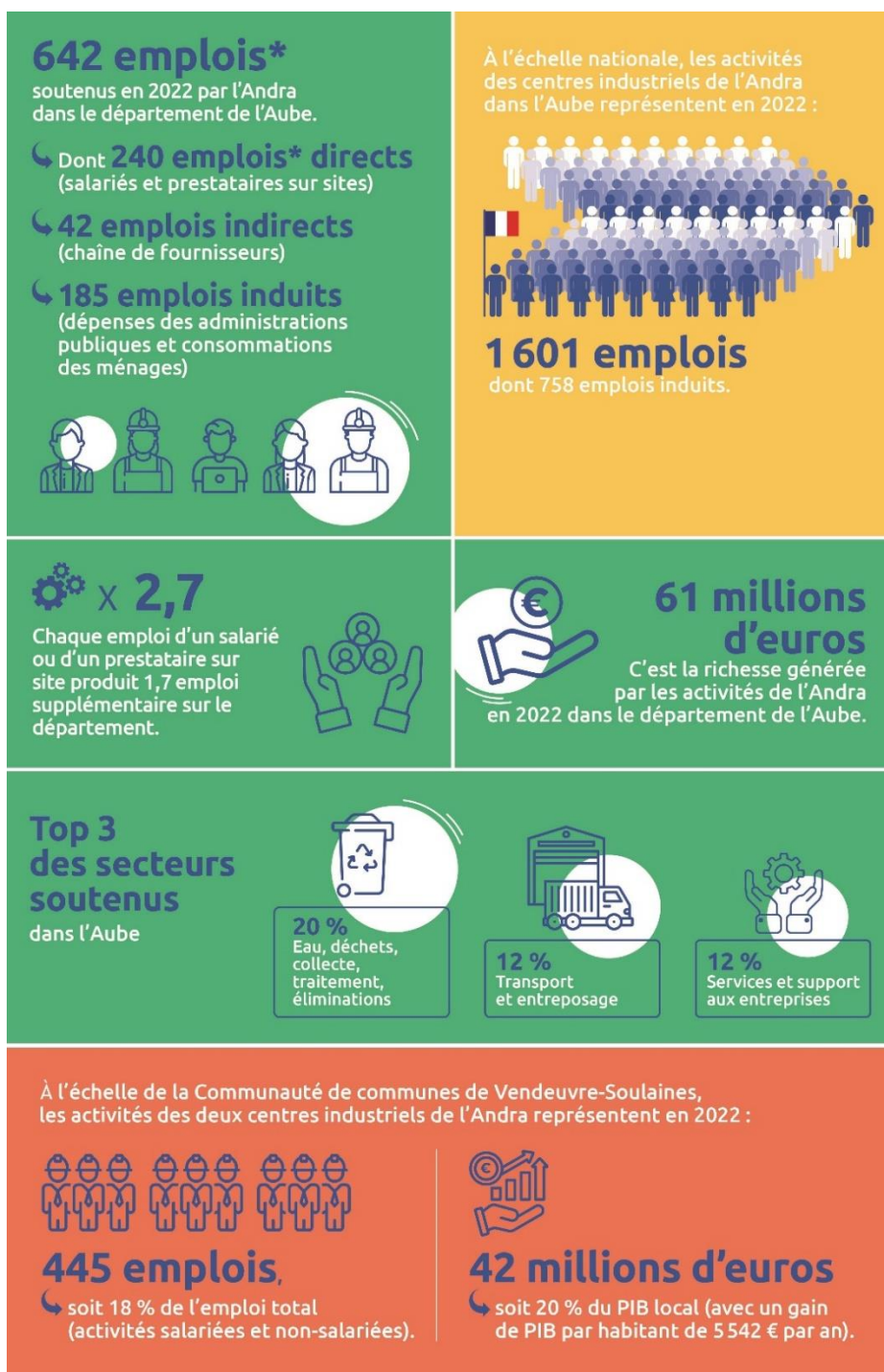
Les impacts socio-économiques des centres industriels de l'Andra dans l'Aube

L'analyse a également été réalisée au niveau du département de l'Aube et à l'échelle de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines.

A l'échelle de la Communauté de communes de Vendevre-Soulaines, les emplois du secteur de l'industrie représentent 21.2 % de l'emploi total, soit 4 points de plus que dans les autres intercommunalités situées dans un rayon de 50 km (hors Communauté de communes de Troyes Champagne Métropole) où l'emploi industriel représente entre 16.6% et 17% de l'emploi total.

A l'échelle de la Région Grand Est, les emplois du secteur de l'industrie représentent 18.5% de l'emploi total.

Infographie de l'étude macro-économique réalisée pour les centres de l'Andra dans l'Aube :



* Emplois équivalents temps plein

2/3

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

@Andra_France _ www.andra.fr _ <https://www.youtube.com/user/andrafr>

Contact presse : Audrey Guillemenet, Responsable des relations presse, audrey.guillemenet@andra.fr 07 86 52 51 41

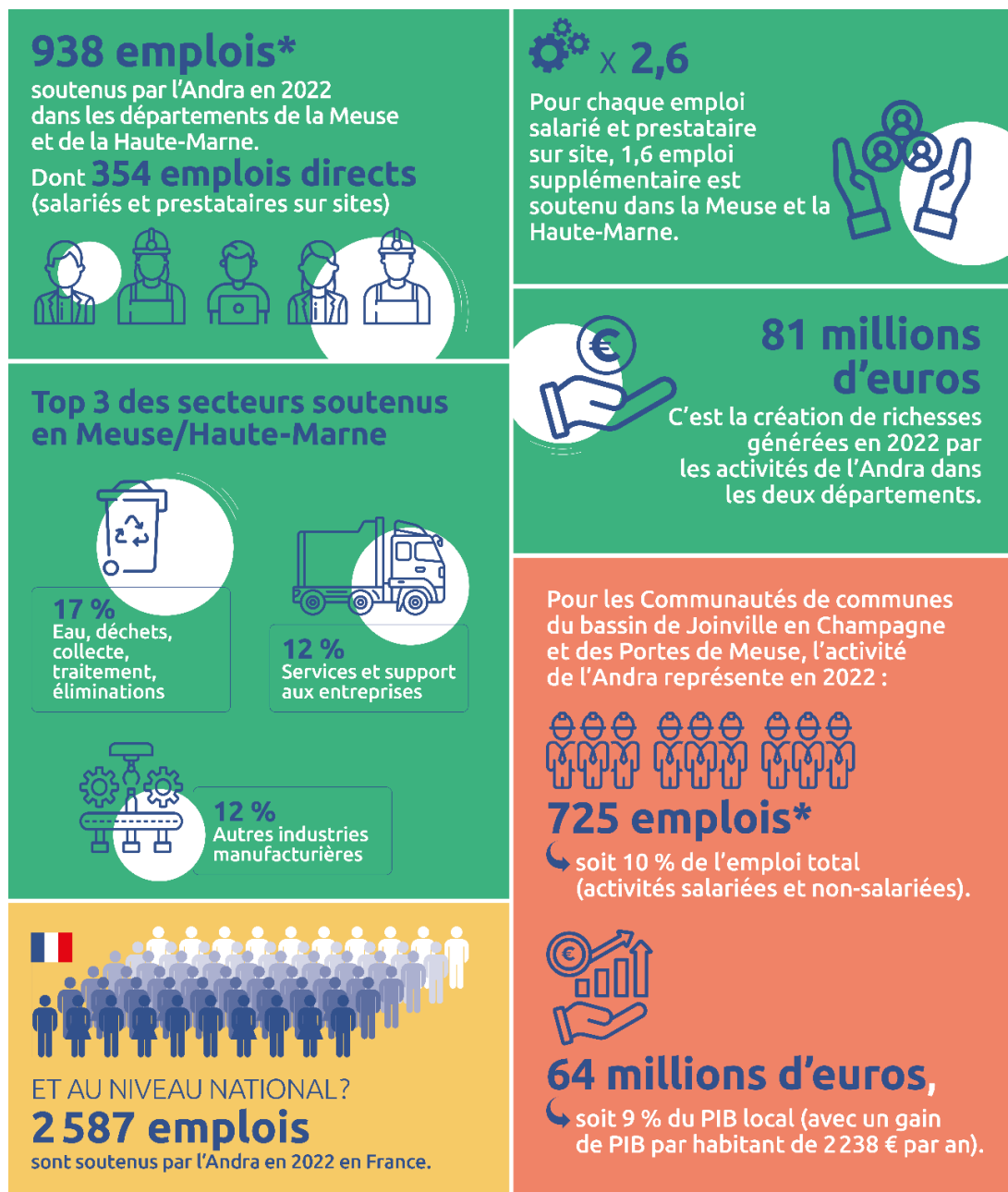
COMCPADIC240001

Les impacts socio-économiques du Centre de Meuse/Haute-Marne

L'analyse a également été réalisée au niveau des départements de la Meuse et de la Haute-Marne et à l'échelle des Communautés de communes du Bassin de Joinville en Champagne et des Portes de Meuse.

A l'échelle de la Communauté de communes du Bassin de Joinville, les emplois du secteur de l'industrie représentent 37.7 % de l'emploi total, et 35.9% pour celle des Portes de Meuse ; ce qui est significativement plus élevé que dans les autres intercommunalités situées dans un rayon de 50 km où l'emploi industriel représente entre 21.6 et 22.4% de l'emploi total (soit +16 points pour le Bassin de Joinville et +13 points pour les Portes de Meuse par rapport aux autres intercommunalités).

Infographie de l'étude macro-économique réalisée pour le centre de Meuse/Haute-Marne :



* Emplois équivalents temps plein

À propos de l'Andra

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) est un établissement public à caractère industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991. Ses missions ont été complétées par la loi de programme du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Indépendante des producteurs de déchets radioactifs, l'Andra est placée sous la tutelle des ministères en charge de l'énergie, de l'environnement et de la recherche. L'Andra met son expertise au service de l'État pour trouver, mettre en œuvre et garantir des solutions de gestion sûres pour l'ensemble des déchets radioactifs français afin de protéger les générations présentes et futures du risque que présentent ces déchets.

@Andra_France _ www.andra.fr _ <https://www.youtube.com/user/andrafr>

Contact presse : Audrey Guillemenet, Responsable des relations presse, audrey.guillemenet@andra.fr 07 86 52 51 41